



10 >> 22 oct.

LES RENCONTRES DU CINÉMA D'ANIMATION EN OCCITANIE

BRESSOLS (82) | AUCAMVILLE (31) ... ET AILLEURS EN OCCITANIE

Article 1 : CADRE

Dans le cadre de la manifestation Les Animés - Les Rencontres du Cinéma d'Animation en Occitanie, organisée par l'association EIDOS Cinéma, qui se déroulera pour sa 9^e édition, du 10 au 22 octobre 2024, un appel aux courts métrages d'animation d'auteur.rice.s en vue d'une sélection pour la manifestation est lancé.

Les films retenus intégreront le Tremplin Talents d'Oc' 2024, programme itinérant composé du programme de courts-métrages des artistes sélectionnés et d'une exposition en réalité augmentée sur les dessous de fabrication des films intitulée "Boîtes Noires, les lieux d'inventions cinématographiques".

Article 2 : CRITÈRES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont gratuites et ouvertes jusqu'au 5 septembre 2024, via le formulaire à télécharger sur le site du festival, accompagné d'un lien de visionnement.

Les courts métrages présentés doivent:

- avoir été achevés après le 1^{er} janvier 2023,
- durer moins de 15 minutes (générique inclus),
- s'inscrire dans une démarche d'auteur.rice réalisateur.rice plasticien.ne en cinéma d'animation,
- être réalisés en région Occitanie, dans le cadre des études, et/ou lors d'une résidence, et/ou auto-produits,
- être en langue française ou originale sous-titrée français.
- être accompagnés de ressources relatives au processus de création qui a fait naître le film. Ces ressources seront mobilisées dans le cadre de l'exposition des Boîtes Noires.

Aucune condition d'exclusivité n'est requise : le film peut avoir été présenté dans le cadre d'autres manifestations en France comme à l'étranger.

Les participants garantissent à l'association EIDOS Cinéma, la jouissance entière et paisible des droits cédés de telle sorte que l'association ne puisse être inquiétée ni recherchée pour trouble, revendication ou éviction de quelque nature que ce soit.

Article 3 : SÉLECTION

Les courts métrages reçus seront soumis à une pré-sélection effectuée par un comité composé des membres de l'association EIDOS Cinéma.

Le comité de sélection n'est pas tenu de justifier ses décisions.

Les résultats de sélection sont communiqués par mail aux candidats.

Article 4 : DIFFUSION DES FILMS

En inscrivant leurs films, les candidats ayants-droits autorisent la diffusion à titre gracieux des films sélectionnés dans le cadre suivant :

>> Plusieurs diffusions en salles de cinéma partenaires de la manifestation, pour le grand public, durant le temps fort des Animés et de ses extensions dans l'année.

En cas de sélection, une copie de projection doit être envoyée en DCP 2K, et/ou en fichier numérique HD.

Normes pour projection des formats numériques (hors DCP) :

- Encapsulage : .mov ou .mp4; Codecs : Apple Prores LT ou mp4 H264 ;
- Taille de l'image : minimum 1920 x 1080 px ; Cadence d'images : 24, 25 ou 30 fps progressif ;
- Échantillonnage : 422 ; Fréquence d'échantillonnage : 10 bits ; Son : Stéréo

Le transport et l'assurance de la copie sont à la charge de l'ayant droit pour l'aller.

L'association assume les frais pour le retour.

En cas de perte ou de détérioration des copies, la responsabilité des organisateurs n'est engagée que dans la limite de la valeur de remplacement.

Article 5: EXPOSITION DES BOÎTES NOIRES

- Dans le cadre de l'exposition « Boîtes Noires» , les artistes s'engagent à mettre à disposition, sans contrepartie et à titre gracieux, les documents de travail (carnet de création, croquis, story board, scénario, making-of, photos, expérimentations, animatique...) relatifs au processus de création des films.
- Ils sont libres de choisir la mise en scène de leur travail dans la limite des contraintes matérielles. Pour se faire, ils disposent chacun d'une boîte noire, présentée sur une table recouverte de tissus noir, et de petit matériel de fixation et d'exposition (fils divers, pinces, table lumineuse, petite lampe led à pince..)
- L'artiste autorise le personnel du cinéma à déplacer l'exposition pour les besoins de la manifestation.
- Le transport des documents de travail est à la charge de l'ayant droit pour l'aller. Les déplacements pendant l'évènement, et le retour des éléments sont pris en charge par l'association.
- En cas de perte ou de détérioration des documents, la responsabilité des organisateurs n'est engagée que dans la limite de la valeur de remplacement.
- A la fin de la manifestation, les participants peuvent récupérer leurs documents ou les stocker pour une durée déterminée au cinéma La Muse.
- Les ressources stockées au cinéma La Muse pourront être réutilisées dans le cadre d'autres manifestations.

Article 6 : PRIX et JURY

- Les projets sélectionnés pour le Tremplin Talents D'Oc' seront soumis à un vote des spectateurs. Le film ayant remporté le plus de votes du public à l'issue de la diffusion dans les salles partenaires se verra attribuer le Prix du Public.
- La remise du prix aura lieu au Centre Culturel La Muse de Bressols lors de la soirée de clôture, le mardi 22 octobre 2024.
- Le lauréat recevra un abonnement d'un an à la revue Blink Blank, la statuette de la mascotte de la manifestation conçue par Julien Arnal et fabriquée par Sophie Horner, ainsi qu'une carte 5 places de cinéma à La Muse.
- Les candidat.e.s sélectionné.e.s sont invité.e.s à participer à la manifestation pour rencontrer leur public et les professionnels, et défendre leur projet. Le festival prend en charge le transport, le logement et le repas.

Article 7: ANNULATION

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de reporter le festival à une date ultérieure en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

Article 8 : PROMOTION

Les ayants-droit des films sélectionnés autorisent l'association EIDOS Cinéma à utiliser, sans contrepartie et à titre gracieux :

- Un extrait HD du film (15% maximum de la durée totale),
- Un extrait de la bande-sonore du film (si originale) (15% maximum),
- Les photos de tournage transmises par les ayants-droits,
- Des photogrammes du film,
- Des supports de communication du film (affiche, plaquettes de présentation...),

Ces éléments seront utilisés pour les besoins suivants :

- promotion de la manifestation Les Animés, de l'association EIDOS Cinéma,
- couverture médiatique (rédaction d'article, préparation d'interview, de chronique, d'émission radio ou télévisuelle...),
- création de la bande-annonce officielle de la manifestation,
- projections exceptionnelles : conférence de presse, etc.
- travail pédagogique auprès des enseignants et actions de médiation,

Article 9 : ARCHIVES

- EIDOS Cinéma conserve pour son Centre de ressources, les fichiers de visionnage et les photographies jointes aux dossiers des films sélectionnés. Cette copie sera accessible et consultable auprès de l'association EIDOS Cinéma sans limitation de durée par ses adhérents.
- Les films archivés pourront être consultés pour des recherches universitaires ou de programmation. Dans ce cadre, EIDOS Cinéma pourra transmettre le contact de l'ayant droit aux personnes souhaitant diffuser le-dit film.

Article 10 : TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'inscription à la manifestation, l'association est amenée à collecter, utiliser et traiter différentes données personnelles des participants. Elles sont conservées pendant toute la durée du projet et sont destinées à la bonne mise en œuvre de l'événement. Conformément à la loi « informatique et libertés », les participants peuvent exercer un droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en nous contactant.

Article 11 : ACCEPTATION

Toute inscription entraîne l'acceptation et le respect des présentes conditions.

Association Eidos
CINÉMA LA MUSE
Route de Lavour
32710 BRESSOLS
infolamusecine@orange.fr
www.lamusecinema.org